

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 01050
Numéro SIREN : 480 772 326
Nom ou dénomination : REALITES MAITRISE D'OUVRAGE

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2020 sous le numéro de dépôt 17372

REALITES MAITRISE D'OUVRAGE
Société par actions simplifiée au capital de 14 439 500 euros
Siège social : 103 Route de Vannes - CS 10333 - 44803 SAINT-HERBLAIN Cedex
480 772 326 RCS NANTES
(ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le trente octobre,
A onze heures trente,

La société REALITES, société anonyme au capital de 21 764 561,83 euros, dont le siège social est sis 103 Route de Vannes - Immeuble LE CAIRN - CS 10333 - 44803 SAINT HERBLAIN Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 451 251 623, représentée par Monsieur Yoann CHOIN-JOUBERT, Président Directeur Général,

Agissant en qualité d'associé unique de la société REALITES MAITRISE D'OUVRAGE, a pris les décisions suivantes :

- ✓ Révocation de Monsieur Cédric JOUBERT de ses fonctions de Directeur Général Délégué pour la région Pays de la Loire à effet immédiat ;
- ✓ Questions diverses ;
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de révoquer, avec effet immédiat, Monsieur Cédric JOUBERT de son mandat de Directeur Général Délégué de la Société et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

En conséquence de quoi, Monsieur Cédric JOUBERT restitue ce jour à la Société le véhicule mis à sa disposition dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Il est convenu qu'il puisse conserver son téléphone mobile et son ordinateur portable moyennant rachat par ses soins de ces derniers auprès de la Société.

Par ailleurs, compte tenu de cette révocation il est précisé qu'à compter de ce jour les cotisations finançant la mutuelle et la prévoyance pour Monsieur Cédric JOUBERT ne seront plus prises en charge par la Société.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société REALITES
Monsieur Yoann CHOIN-JOUBERT, PDG

DocuSigned by:

97248A2D1BB246E...